

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Excusés : Nathalie ALBERT (pouvoir donné à Frédéric HAUPERT), Fanny GARNIER--BEGUIN, Pierre MURAT, Frédéric DESPIERRES.

Lecture et approbation du compte-rendu du 25 juin 2018.

### **1 – Choix du traiteur cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation du prix du repas par BOURG TRAITEUR à la rentrée prochaine. Trois propositions ont donc été demandées à trois fournisseurs et après étude des devis entre les trois communes, le choix s'est porté sur la société RPC basée sur MANZIAT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le changement de traiteur.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification de choix du traiteur pour la rentrée prochaine soit RPC de MANZIAT.

### **2 – Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à plusieurs virements de crédits nécessaires afin de pouvoir régler certaines factures en attente.

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Dépenses	- Dépenses
<ul style="list-style-type: none"><li>• 022 « Dépenses imprévues » : - 3 400,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> - 3 400,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 020 « Dépenses imprévues » : - 195,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> - 195,00 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 6135 « Locations mobilières » : + 3 400,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> + 3 400,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2031 « Frais d'étude » : + 195,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> + 195,00 €</li></ul>

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Dépenses	- Dépenses
<ul style="list-style-type: none"><li>• 022 « Dépenses imprévues » : - 3 400,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> - 3 400,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 020 « Dépenses imprévues » : - 195,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> - 195,00 €</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 6135 « Locations mobilières » : + 3 400,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> + 3 400,00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2031 « Frais d'étude » : + 195,00 €</li><li>• <b>TOTAL :</b> + 195,00 €</li></ul>

### ***3 – Convention entre les communes du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ROMANS/SAINT ANDRE LE BOUCHOUX/SAINT GEORGES SUR RENON – Avenant n°1***

Monsieur le Maire rappelle la convention signée entre les communes du RPI ROMANS/SAINT ANDRE LE BOUCHOUX/SAINT GEORGES SUR RENON, afin de définir l'organisation générale des écoles au sein du RPI. Elle indique les services assurés : cantine, le service périscolaire et les nouvelles activités périscolaires.

Il précise que les nouvelles activités périscolaires (NAP) étant supprimées à la rentrée scolaire de septembre 2018, il convient de prévoir un avenant à ladite convention afin de supprimer l'article 12 relatif aux NAP.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention signée par les Communes du RPI afin de supprimer l'article 12 qui concerne les NAP.

### ***4 – Compétences Communauté de Communes***

Monsieur le Maire parle des compétences de la Communauté de Communes. Des réflexions et des délibérations seront à prendre lors de la prochaine réunion.

### ***5 – Questions diverses***

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel du Service Déchets de la Communauté de Communes pour l'année 2017. Celui-ci est consultable en mairie.

Le Maire,